

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction pilotage et ressources
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_331
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des créations, modifications et fermetures de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

Les créations des postes relevant :

- des cadres d'emplois des animateurs et des cadres d'emplois des adjoints d'animation afin de recruter un animateur référent jeunesse F. Giroud ;
- des cadres d'emplois des animateurs afin de recruter un animateur référent jeunesse F. Tristan ;
- du grade d'attaché afin de recruter un adjoint au DGA Proximité Citoyenneté ;
- des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs afin de recruter un conseiller technique vie institutionnelle ;
- des cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine afin de recruter un conseiller technique archive 2.

Les modifications de postes (suppression poste ancienne quotité - création poste nouvelle quotité) :

- des cadres d'emplois des adjoints techniques afin de modifier la quotité de temps de travail des postes suivants :
 - Agent animation /entretien Ouest 5 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent animation /entretien Ouest 6 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent animation /entretien Ouest 7 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent animation /entretien Ouest 9 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent animation /entretien Ouest 12 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent animation /entretien Ouest 14 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent entretien des locaux Ouest 10 (passage de 28h à 35h) ;
 - Agent entretien des locaux Ouest 11 (passage de 26h30 à 35h) ;
 - Agent restauration/entretien Ouest 9 (passage de 32h à 35h) ;
 - Agent restauration/entretien Ouest 16 (passage de 22h à 35h) ;
 - Agent animation/entretien Centre 1 (passage de 22h à 28h) ;
 - Agent entretien / animation Centre 2 (passage d'un 84% à un 100%) ;
 - Agent animation /entretien Centre 7 (passage de 28h à 35h) ;
 - Agent animation/entretien Est 5 (passage de 28h à 30h) ;
 - Agent animation/entretien Est 9 (passage de 22h à 26h) ;

Les suppressions des postes relevant des cadres d'emplois :

- des adjoints techniques suite à la fermeture du poste d'agent restauration/entretien Ouest 3 ;
- des éducateurs jeunes enfants suite à la fermeture du poste d'animatrice référente famille CETICI ;
- des adjoints techniques suite à la fermeture du poste d'ATSEM Ouest 7 ;
- des animateurs suite à la fermeture du poste de chef de service CETICI ;
- des adjoints techniques suite à la fermeture du poste d'agent de propreté et d'hygiène SPHL.

Suite au plan de promotion interne, fermetures de postes relevant des cadres d'emplois suivants :

- Rédacteurs ;
- Techniciens ;
- Adjoints d'animation ;
- animateurs ;
- Adjoints du Patrimoine ;
- Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques ;
- Agents de maîtrise ;
- Adjoints techniques ;
- Adjoints administratifs.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du Comité Social Territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1er : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

Créations de postes :

Pôle Cohésion Sociale :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des animateurs et dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des animateurs à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (28h/35h) ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (30h/35h) ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (26h/35h).

Pôle Proximité Citoyenneté :

- 1 poste ouvert sur le grade d'attaché à temps complet

Pôle Finances et Administrations :

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs et sur le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet ;
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Fermetures de postes :

Pôle Cohésion Sociale :

- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints technique ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (28h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (26h30/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (32h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (22h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (22h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (28h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (84%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (28h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (22h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps non complet (20h/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des éducateurs jeunes enfants ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des animateurs ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des animateurs ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Pôle Culture :

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Municipalité :

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Promotions internes :

- Fermeture d'un poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ;
- Fermeture d'un poste dans le cadre d'emplois des techniciens ;
- Fermeture d'un poste dans le cadre d'emplois des animateurs ;
- Fermeture d'un poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine ;
- Fermeture de 3 postes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1^{er} par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} décembre 2023.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h49		Nombre de votants : 55	
Pour : 48	Contre : 0	Abstentions : 7	NPPV : 0
		Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Frédéric LEQUILBEC David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/10/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2023		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
Total	8	0	0	8	0	8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	1			1		1
Attaché	95		1	96		96
Rédacteur	158	1		157		157
Adjoint administratif	351	1	1	351		351
Total	605	2	2	605	0	605
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	65			65		65
Technicien	117			117		117
Agent de maîtrise	121	2		119		119
Adjoint technique	882	25	15	872		872
Total	1188	27	15	1176	0	1176
FILIERE ANIMATION						
Animateur	61	2	1	60		60
Adjoint d'animation	46	1	1	46	2	44
Total	107	3	2	106	2	104
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur de bibliothèque	2			2		2
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	7		1	8		8
Bibliothécaire	6			6		6
Assistant de conservation	19	1		18	1	17
Adjoint du patrimoine	26	1		25		25
Assistant d'enseignement artistique	27			27		27
Professeur d'enseignement artistique	10			10		10
Total	99	2	1	98	1	97
FILIERE SOCIALE						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	14			14		14
Educateur de jeunes enfants	16	1		15		15
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	76			76		76
Total	132	1	0	131	0	131
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	8			8		8
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/10/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2023		
Infirmier en soins généraux	6			6		6
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
Total	103	0	0	103	0	103
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
Total	23	0	0	23	0	23
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41			41		41
Opérateur des APS	2			2		2
Total	43	0	0	43	0	43
TOTAL GENERAL						
	2308	35	20	2293	3	2290
Autres emplois						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistantes maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3